

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2016

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, COLOMER Patrick, FILIATRE Daniel, JACQUET Chantal, MINARY Guy,

Absents excusés : DORMOY David, GUIGON Delphine, MORTIER Antoine, SCHMITT Séverine.

Pouvoir : MORTIER Antoine donne pouvoir à PATTINGRE Alain

Secrétaire de Séance : COLOMER Patrick

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir : point n° 4 : Droit de préemption urbain : immeuble cadastré AD n° 62

1-Modification du périmètre des membres du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement du gaz naturel

Par délibération en date du 3 Juillet 2014 , la commune de Courlans a donné son accord pour la constitution d'un groupement de commandes de fourniture de gaz naturel comprenant actuellement 10 collectivités et établissements publics (le CCAS de Lons le Saunier, la communauté d'agglomération ECLA, les communes de Conliège, Courbouzon, Courlans, Lons Le Saunier, Montmorot, Perrigny, revigny et le syndicat mixte pour la gestion de la cuisine centrale).

Il a été proposé aux communes de la communauté de communes du Val de Sorne de rejoindre le groupement de commandes. Les communes de Moiron et Montaigu ont donné un accord de principe. Ces communes pourront intégrer le groupement à partir de l'exécution du troisième marché subséquent soit le 1^{er} octobre 2016.

Par ailleurs, l'article 10 de la convention de groupement prévoit que toute modification doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement ; il convient d'alléger cette formalité en précisant que lorsque la modification porte uniquement sur l'intégration d'un ou plusieurs adhérents supplémentaires, la délibération de l'ensemble des membres n'est pas requise. Seuls les adhérents nouveaux seront tenus de transmettre la délibération formalisant leur accord de rejoindre le groupement de commandes.

Les autres conditions du groupement de commandes sont inchangées : ECLA reste le coordonnateur du groupement et assure la procédure de préparation, passation, signature et notification de l'accord cadre et des marchés subséquents.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre du groupement de commandes aux communes de Moiron et Montaigu pour la fourniture de gaz naturel ; approuve la modification de l'article 10 de la convention de groupement de commandes, tels que décrit ci-avant ; et autorise le Maire à signer tous les avenants et documents relatifs à cette affaire.

2- Projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération ECLA avec la communauté de Communes du val de Sorne

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 565/2016 ayant pour objet la notification de l'arrêté fixant le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération ECLA avec la communauté de Communes du val de Sorne. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération ECLA avec la communauté de communes du Val de Sorne :

- La Communauté d'agglomération ECLA composée des communes de Briod, Cesancey, Chille, Chilly le Vignoble, Condamine, Conliège, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, l'Etoile, Frébuans, Lons le Saunier, Messia sur Sorne, Montmorot, Pannessières, Perrigny, le Pin, Publy, Revigny, saint Didier, Trenal, Verges, Vevy, Villeneuve sous Pymont.
-
- La Communauté de Communes du Val de Sorne composée des communes de Bornay, Courbette, Geruge, Gevingey, Macornay, Moiron Montaigu, Vernantois.

3- POSTE DE 3^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet du Jura acceptant la démission de Monsieur Gérard BARDOUX de son mandat de troisième adjoint au Maire de la commune de Courlans ainsi que de son mandat de conseiller municipal. L'effectif du conseil municipal est réduit à 14 membres. Après débat, le conseil municipal, à la majorité, (JG GROS ne prend pas part au vote) décide que le 4^{ème} adjoint gagnera obligatoirement un rang et le dernier poste d'adjoint sera laissé vacant.

4- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

- Immeuble cadastré AE n° 85 situé 8, Impasse des Fontaines
- Terrain cadastré AD n° 22 situé 1109 Avenue de Chalon
- Immeuble cadastré AD n° 62 situé 6, Rue du Gaufouillot
-

Après examen des déclarations, le Conseil Municipal, à l'unanimité : renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

5- MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE POLYVALENT A TEMPS NON COMPLET

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRISE LE 17 MAI 2016

Suite à la réorganisation des différents postes et au départ à la retraite d'un agent, il est décidé de modifier la poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2016 soit de passer de 25H/semaine à 26H15/semaine qui se décompose comme suit :

22 H/semaine : cantine – garderie – entretien locaux périscolaires et mairie

4H15/semaine : gestion du relais vélo, sachant que ces heures peuvent être modifiées ou supprimées ; un avenant sera pris en conséquence sur la modification du nombre d'heures de ce poste

5-DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, à la majorité, modifie les crédits budgétaires suivants :

Article 73925 : + 2548 €

Article 022 : - 2548

6- Affaires en cours – Questions diverses

- CITY STADE : dégradations de la porte d'accès.
- Jumping 2016 : informations sur l'organisation
- Liaison douce entre COURLANS et CHILLY LE VIGNOBLE : pris en charge intégralement par ECLA

La secrétaire de séance,
Patrick COLOMER



Le Maire,
Alain PATTINGRE

